



# Kruger

Division Forêts et Produits forestiers / Forests and Wood Products Division

**Scierie Manic**

Ragueneau, le 4 octobre 2002

**171**

**DA14**

Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

**MRC Manicouagan**

**6211-05-009**

Madame Claudette Journault  
Présidente  
Commission d'enquête du BAPE  
Projet d'accès à l'Île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

## **Objet : Nombre d'emplois sur l'île René-Levasseur**

---

Madame la Présidente,

Suite à la demande de la commission d'obtenir le nombre d'emplois relié à une récolte de 260 000 m<sup>3</sup> de bois par année sur le territoire de l'île René-Levasseur, voici les éléments de réponse :

- 1- Rappelons que l'île René-Levasseur représente 35 % de l'approvisionnement des trois scieries nord-côtières de notre entreprise, soit la Scierie Manic, la Scierie Jacques Beaulieu et la Scierie HNC.
- 2- Étant donné que les trois (3) scieries nord-côtières de Kruger inc. ont besoin de l'ensemble du volume de bois attribué par contrat, la réalisation de ce présent projet entraînera la consolidation de 1 200 emplois directs et indirects. Ceux-ci inclus les travailleurs en usines, les travailleurs forestiers, les transporteurs, les entrepreneurs ainsi que les différents fournisseurs.
- 3- Le ministère des Ressources naturelles a évalué qu'une diminution de 260 000 m<sup>3</sup> à 300 000 m<sup>3</sup> de bois occasionnerait des impacts annuels récurrents de l'ordre de 912 à 1 053 emplois (voir pièce jointe).

Espérant avoir répondu avec satisfaction à votre demande, veuillez, Madame la Présidente, accepter mes plus sincères salutations.

Christine Dionne  
Coordonnatrice des communications  
Kruger - Scierie Manic

**QC-32** La section 4.2.7 portant sur les retombées économiques du projet mérite d'être plus détaillée, en distinguant les retombées directes, indirectes et induites. Les chiffres avancés en termes d'emplois créés doivent être justifiés, en précisant la méthode de calcul employée ou la source des données utilisées. Les retombées économiques doivent en plus être présentées en termes monétaires.

**RQC-32** Les calculs effectués par le MRN ont été élaborés dans le cadre d'un scénario de réduction de superficies forestières productives afin d'en évaluer les impacts économiques. Toutefois, le calcul utilisé est tout aussi valide pour évaluer les emplois consolidés en fonction d'un volume de bois récolté. Le volume de bois récolté annuellement se situerait entre 260 000 m<sup>3</sup> et 300 000 m<sup>3</sup> (en fonction des conclusions des discussions avec le MRNQ sur le Plan général d'aménagement forestier de l'aire commune), nous avons donc utilisé ces chiffres pour valider le nombre d'emplois consolidés par la récolte des bois sur l'île (tableau 3).

**Tableau 3 Impacts économiques d'une diminution de 100 000 m<sup>3</sup> du volume de bois récolté et transformé**

	Impacts annuels récurrents (emplois)			
	Effets directs (Secteur forestier)	Effets fournisseurs	Effets induits. Dépenses de consommateurs.	Effets totaux
Main-d'œuvre (personnes-années) *	169	110	72	350
Calcul pour 260 000 m <sup>3</sup> à 300 000 m <sup>3</sup>	439-507	286-330	187-216	912-1 053

\* Les données suivantes ont été fournies par M. Henriel Poulin, économiste en chef au MRN à Québec.